

Décision

Générale

colonial

Décision n° 416 07/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

Mme Fruchart (Thérèse) est engagée en qualité de dame-auxiliaire de 2e catégorie, à salaire journalier, pour compter du 1er mars 1953 et mise à la disposition du Directeur des Travaux publics pour servir à la Direction du Port, en remplacement numérique de M. Vigne, titulaire d'un congé administratif.